

2018

SPANC Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

N° DOSSIER :

**DECLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT
AUTONOME**

SPANC

Communauté de communes

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

15 rue du 11 novembre

63600 AMBERT

Tél. : 04 73 82 76 95

aurelie.ribes@ambertlivradoisforez.fr

Date de la réception du dossier :/...../ 20...
(à remplir par le service)

GENERALITES

Demandeur :

• **Nom, Prénom :**

• **Adresse (résidence principale):**

Rue/Lieu dit :

CP :

Commune :

Pays :

• **Téléphones:** Fixe : Portable :

• **Mail :**

Installateur : (si connu)

• Nom ou Raison sociale :

• Adresse :

• Téléphone :

Locaux à desservir :

Résidence principale

Résidence secondaire

Maison individuelle

Groupe de logements

Camping

Gites / Hôtels

Restaurant

Autre (à préciser) :

Date de construction de l'habitation :

Date d'achat de l'habitation :

L'installation d'assainissement individuel se fait dans le cadre :

- D'un permis de construire d'une habitation.**
- D'une réhabilitation (sans demande de Permis de construire)**

Décrivez votre installation actuelle :

- Installation inexistante
- fosse septique
- toutes eaux
- Puits perdu
- Système de traitement : (épandage-filtre a sable....) : précisez :
- NE SAIT PAS

Date de mise en place de votre assainissement individuel actuel :

Avez-vous déjà une idée de la filière d'assainissement que vous souhaitez installer : oui non

Si oui laquelle :

Importance de l'installation :

Votre logement :

- Nombre de chambre :
- Nombre de cuisine :.....
- Nombre de toilette (WC) :.....
- Nombre de salles de Bain :.....

- Nombre de personnes dans le foyer :.....

- Alimentation en eau potable : réseau public alimentation privée (préciser) :.....

Terrain et son environnement :

- Adresse du terrain : (lieu dit et commune).....

- Surface en m2 :.....

- Références cadastrales (sections et n° de parcelles de l'habitation) :.....

- Présence de puits, sources, captages destinés à la consommation humaine autour du dispositif d'assainissement :
 - Dans un rayon de 100 mètres
 - dans un rayon de 35 mètres
 - néant
- Y a-t-il des plantations prévues à moins de 3 mètres des dispositifs d'assainissement :
 - Oui
 - non
- Les installations envisagées sont elles à plus de 3 mètres des limites de la propriété :
 - Oui
 - non
- La distance entre l'habitation et le lieu de traitement est-elle supérieure ou égale à 5 m :
 - Oui
 - non
- Quel est la destination des eaux pluviales :
 - Fossé
 - Infiltration
 - Récupération
 - Autre :.....

1- Contrôle de CONCEPTION de l'ouvrage :

C'est une visite sur place du technicien SPANC qui va préconiser une filière d'assainissement individuelle adaptée à l'habitation, à la nature du sol, à la configuration de la parcelle....

Le technicien dimensionne et localise le prétraitement (fosse). Celui-ci s'effectue en principe dans une fosse dans laquelle on rejette toutes les eaux usées (eaux vannes issues des WC et eaux ménagères issues des cuisines, salles de bains ou buanderies).

Les eaux de pluie ne sont pas admises dans la fosse.

Le technicien réalise, si nécessaire, un test de perméabilité du sol pour déterminer la filière de traitement adéquate après la fosse, la dimensionner et la localiser.

Il va prendre en compte plusieurs critères pour déterminer cette filière : perméabilité, nature et hauteur du sol, niveau de remontée de la nappe, pente du terrain, nombre de pièces de l'habitation, clôture, arbres, accès, emplacement de la maison, surface disponible, sensibilité du milieu récepteur à la pollution (baignade, pêche, captage...), topographie....

L'implantation des ventilations primaire (apport d'air) et secondaire (extraction des gaz de la fosse toutes eaux) sera également étudiée.

Seule une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.

2- La visite de REALISATION :

Le technicien vient sur le chantier, avant recouvrement des ouvrages, pour vérifier si le projet a été respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

Pour cela, il convient d'informer le service SPANC suffisamment tôt lors de l'engagement des travaux.

Ces 2 contrôles sont très importants. Ils permettent d'assurer d'une filière de qualité, adaptée au sous-sol, à la parcelle et à la capacité d'accueil de l'habitation.

Il est fortement conseillé de confier la réalisation de l'ouvrage à des professionnels.

Le coût total des visites (conception + bonne exécution) est de 200 €. (Chaque visite sera facturée 100 € par le Trésor public)

**MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE ET DE NOUS RENVoyer LES PAGES 1-2 ET 4 AVEC LES
PIECES CI- DESSOUS :**

- Un **plan de situation de la parcelle**
- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif. (si connu)
- Description et dimensionnement du projet de filière (si connu)

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (Nom-Prénom).....

M'engage à :

- **Ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projet, tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.**
- **A contacter le SPANC au début de travaux, en vue de la vérification technique avant le remblaiement des ouvrages.**
- **Assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.**

Fait àLe.....

Signature du propriétaire :